



**Fourrages** 

## A Foins précoces : surveiller la température des bottes avant empilage

Le coup de chaud de début juin a permis la réalisation des premières récoltes en foin, parfois sur des parcelles prévues pour être enrubannées. La fenêtre météo ayant été relativement courte, certains foins ont pu être bottelés à peine assez secs. N'hésitez pas à vérifier la température de vos bottes avant de les stocker afin de ne prendre aucun risque. Si celle-ci est supérieure à 60°C à l'intérieur d'une botte, le fourrage doit rester dehors. Si la température est comprise entre 40 et 60°C, le risque d'incendie est quasi nul mais la qualité du fourrage sera affectée (foin gris et poussiéreux, avec une baisse des valeurs alimentaires).



**Bovins viande** 

## A Réintégration des paddocks fauchés et allongement du cycle de pâturage

Les paddocks fauchés tôt ont bénéficié de conditions favorables à la repousse et peuvent maintenant intégrer le cycle de pâturage. Ils permettent d'allonger la durée de celui-ci et donc de s'adapter à la pousse d'herbe estivale, bien moindre qu'au printemps. Les graminées ne poussent plus au-delà de 22 à 28°C selon les espèces. La présence de légumineuses dans les pâtures sécurise le pâturage estival.

Pour les élevages en vêlages précoces, la période de reproduction est terminée ou sur le point de l'être. Pensez à réaliser suffisamment tôt les diagnostics de gestation, ils permettront d'éliminer rapidement les animaux à réformer et donc de diminuer le chargement au pâturage.



**Ovins** 

## Méfiance vis-à-vis des strongles

En été, *Haemonchus contortus*, strongle très pathogène, peut être une cause de mortalité subite au pâturage. Les signes observés sont ceux de l'anémie (œil ou gencive rose pâle à blanc porcelaine). La diarrhée et la maigreur sont rarement observés. Le risque est accentué avec la chaleur et l'humidité. Restez vigilants après un orage et demandez conseil à votre vétérinaire.



Des conseillers élevage à votre service

Tél: 03 86 93 40 60

Mail:

elevage@nievre.chambagri.fr



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE







OPE.COS.ENR.N°30 – 18.06.19 Avec le soutien financier